L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue des Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 8 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

II—Suite.

—Je voudrais, disait naïvement le bon homme Rivière, je voudrais qu'il y eût alors, sous les verrous de M. le lieutenant de police quelque bon criminel bien noir qui pût fournir à notre Claude l'occasion de déployer tout son savoir. Je voudrais que le garçon parlât deux heures, deux ou trois heures, le plus longtemps possible. Et celui qu'il défendra peut bien avoir cent fois mérité la potence, Claude l'arrachera à ces messieurs de la prévôté et le rendra certainement gai comme bien des gens. Ah! mais! Oui, oui, on s'en souviendra au Châtelet!—Mais voilà ce qui me chagrine, ma femme, on ne commet plus de crimes atroces. Le temps de Cartouche est passé. La rue Vide-Gousset devient vertueuse. C'est navrant!

—Si j'entends dire aux commères que quelque crime sit été commis, répondait Mme Rivière, ou si le *Journal de Paris* en fait mention, je vous en avertirai, mon ami!

Ils causaient ainsi de lui souvent, toujours. Claude était l'enfant de leur vieillesse. Ils avaient placé sur lui toutes leurs espérances en même temps que leurs épargnes. Marié jeune, leurs premier enfant, une fille, était morte à dix ans, les laissant bien seuls, écrasés, le cœur vide. Pendant combien d'années le seul but des deux époux, dans ce grand Paris, avait-il été ce coin de terre du cimetière des Enfants-Rouges, voisin de leur logis et où dormait *la petite!* Tout leur bonheur était-enfoui là. Et à quoi bon travailler, vendre du drap, demeurer, tout le jour durant, dans cette noire boutique? — " Nous en aurons toujours assez " pour nous. Est! disait le père Rivière, " chômons le plus possible les jours de " fête, ma chère Suzette, et allons aux " Prés-Saint-Gervais, respirer le prin- " temps!" Mais que leur faisait l'anémie, les sourires de mai, les éclats de rire des grisettes, des étudiantes et des gardes-françaises sous les tonnelles? Ils revenaient bras dessus, bras dessous, plus tristes à leur rue des Vieilles-Haudriettes, et ils disaient:

—Décidément, cela ne vaut pas une visite à la morte!

Ils étaient âgés déjà lorsque Claude leur naquit. Du jour au lendemain, on peut le dire, ils rajeunirent. Le père Rivière fit redorer son buste de Titus et se remit bravement à la besogne. C'était une vie nouvelle qui commençait. On fit pour le nouveau-né une tirelire; on voulait qu'il fut élevé comme un prince. Un moment Jean Rivière faillit renoncer à le placer en qualité de menin chez un de ses nobles clients. Mais c'était se séparer de lui: on le garda. A dix-huit ans Claude était grand, élégant, le feu de la jeunesse et de l'honnêteté dans les yeux, en large front, d'épais cheveux noirs, et dans toute sa personne une vivacité, une intrépidité, une ardeur singulières.

Avec ce tempérament, l'éducation qu'il avait reçue, les souvenirs d'héroïsme classique qui bourdonnaient encore dans la tête, avec l'atmosphère qu'on respirait alors, il devait être (les bonnes gens n'y songeaient pas!) fatalement entraîné par ce mouvement de liberté qui allait, pour le renouveler, secouer le vieux monde.

—A quoi pensez-tu? lui demandait parfois sa mère en le voyant absorbé sur un rêve, songeant et ne lisant pas.

Il la regardait comme s'il fut sorti d'un rêve. Et savait-il bien vraiment ce qu'il pensait? Il éprouvait ce malaise inévitable qui, au seuil de la vie, s'abat sur les esprits inquiets de l'avenir. Il n'aperceva point distinctement sa voie dans les lendemains brumeux qui l'attendaient. Il s'arrêtait au seuil de ce Parlement où il devait entrer, comme si l'odeur poudreuse des parchemins entassés à l'entrée eût saisi la gorge. Devant cet autre de la chicaude, devant ces rangées d'in-folio moisis, ces monceaux de paperasses jaunes, ces sombres nids d'abus, il hésitait. Ce n'était point l'existence souhaitée. Mais que faire? Des barrières partout. Partout des obstacles. Partout la faveur, l'injustice et le bon plaisir. Il se résignerait. On plaide, au Parlement, il lutterait pour faire triompher la vérité et le droit, qu'il s'était à lui-même, en ses songeries de jeune homme, en ses heures de réflexions souvent douloureuses, juré de toujours servir.

—Après tout, disait-il, c'est encore la une tâche digne d'un homme!

Cette tâche, la Révolution vint empêcher Claude Rivière de la remplir. Ce fut un grand étonnement et une vive souffrance pour le père Rivière, lorsqu'un soir de juillet son fils entra joyeux et les vêtements défaits en s'écriant:

—La Bastille est prise!

—La Bastille! fit le drapier en relevant ses lunettes pour regarder son fils bien en face.

Mme Rivière joignit les mains et laissa tomber sa tapisserie en répétant:

—La Bastille!

Qu'avait entendu dans le quartier beaucoup de bruit ce jour-là, et des groupes nombreux avaient passé par les rues, poussant des cris. Le père Rivière avait bien vu qu'on essayait d'appeler le peuple à la révolte, mais il avait souri en hochant la tête et il avait dit à sa femme:

—Ne craignez rien, Suzette, tout cela ne tiendra pas devant les dragons de M. de Lambesc.

La nouvelle de la prise de la Bastille l'écrasait.

—Est-ce bien possible? Est-ce que tu ne te trompes pas? dit-il à son fils. Qui t'a conté cela?

—Personne. Quand on a pris la Bastille, j'étais là!

—Miséricorde! fit la mère.

—Malheureux, tu as osé..! dit le père.. Mais Sa Majesté aura fait pendre avant huit jours tous les rebelles!.... Tu as pris la Bastille, toi?..... Tu n'as donc pas craint.... Mais n'ont ils ce courage, tu n'a peur de rien—tu n'as pas craint d'être, dans ce Parlement, l'accusé maintenant et non le défenseur!

—Ah! le Parlement, dit Claude en marchant à travers la salle...Avant deux mois il n'existera plus! Cela est fini, mon père. Toutes ces institutions vermoulues s'écroulent comme va s'écrouler la Bastille! Mais vous ne voyez donc pas que nous entrons dans des temps inconnus et nouveaux!" Le roi ne châtiera personne parce qu'il n'a plus le pouvoir de châtier. Le véritable souverain, dès aujourd'hui, ne s'appelle plus Louis XVI: il s'appelle le peuple!

—Le peuple? dit le père Rivière.

—Oui, vous, moi, tout le monde, le vieux ravaudeur du coin et M. de Coigny, le dernier venu et le premier des grands!

—Es tu fou, mon pauvre Claude? demanda la mère, qui ouvrait sur son fils des grands yeux remplis d'effroi.

—Non, certes, mère, non, je ne suis ni un insensé ni un utopiste. Ah! si vous aviez vu cet élan, ce courage, ce besoin de vaillance et de sacrifice! On est allé au feu bravement. Ils étaient peu nombreux dans la Bastille, mais ils essent été vingt mille qu'on les eût débusqués. Adieu le passé! Nous réclamons notre part de droits et de soleil. Mes pauvres vieux parents, l'honnêteté, le dévouement, la bonté même, vous, l'humble vertu, vous la fierté cachée, vous la véritable, la profonde honnêteté, vous allez être les jeunes de ces grands seigneurs qui vous méprisaient et croyaient vous faire beaucoup d'honneur sans doute en ne vous payant pas les draps qu'ils achetaient. Ah! parbleu, don Juan avait beau jeu à se railler de vous. Mais la toile se lève sur un autre acte, mon père, et la scène représente:—la revanche de monsieur Dimanche!

—Allons donc! allons donc! disait le pauvre père Rivière, laisse-là les personnages de comédie et calme-toi, malheureux enfant. Tu auras une congestion.

—Il est tout rouge, reprenait la mère.

—Pourvu, ajoutait le drapier, que cette fièvre ne lui joue pas quelque vilain tour. Je me mêle de la politique; elle n'a jamais donné le bonheur à ceux qui l'épousent! voyez M. Linguet, un avocat, comme notre Claude.

Malgré les avertissements et le désespoir, d'ailleurs sincères des siens, le futur commandant Rivière s'était jeté corps et âme dans ce mouvement révolutionnaire qui commençait comme une fête et qui allait bientôt devenir redoutable. Les pauvres vieux de la boutique du quartier du Temple en étaient consternés. Mais ils aimaient leur fils: ils courbaient la tête et obéissaient. Seulement de temps à autre, le drapier laissait échapper un soupir et disait, songeant à la petite fille qu'ils avaient perdue:

—Quel dommage que notre second enfant n'ait pas été une fille aussi, comme Jeannette! Nous n'aurions pas redouté du moins qu'elle fît de la politique!

—Qui sait! répondait Mme Rivière, en songeant peut-être aux tricoteuses.

Claude s'était, d'ailleurs, de bonne heure arraché aux mouvements de la rue et des clubs pour se jeter, bravement et à corps perdu, dans cette armée improvisée qui défendait le sol. A peine y était-il entré, qu'il s'était senti dans son véritable milieu, celui de la lutte quotidienne et du devoir constant. Il était de la race des Marceau et des Hoche. Tandis que les partis se déchiraient dans leur tribune, il donnait généreusement le sang de ses veines sur le champ de bataille. Le vieux Jean Rivière n'avait revu son fils qu'à de rares intervalles et, pendant que Claude gagnait d'abord ses galons, puis ses épaulettes, bien des changements s'accomplissaient dans la boutique de la rue des Vieilles-Haudriettes.

La mère était morte. Claude avait appris cette nouvelle par une lettre déjà ancienne de date, un lendemain de combat, dans l'ivresse de la victoire bien disputée et bien gagnée. Et les larmes qu'il avait versées avaient été bien amères! Alors, maintenant que Suzette reposait auprès de sa fille, le père Rivière, qui n'avait plus le cœur à l'ouvrage, s'était retiré de son commerce. A quoi lui servait d'aunner du drap? Sans être riche il avait amassé des économies raisonnables. Elles lui permettraient de vivre sans fatigue. Et Claude les trouverait, un jour, après la mort du bonhomme.

—Au surplus, disait le père Jean, ma maison n'est plus ma maison. Tous ces changements politiques m'ont forcé à la débaptiser. L'enseigne du *Grand Brutus* est devenue celle du *Grand Brutus*, et c'est un événement qui me rend le commerce insupportable. Elle a failli cent fois me faire arrêter comme suspect, cette chère et maudite enseigne. Je m'obstinais à l'appeler *Titus* et, dame! les voisins en bonnet à queue de renard ne badinaient pas sur ce chapitre. Et puis, quoi! derrière chaque pièce de drap, derrière le comptoir, je crois toujours voir l'ombre de ma pauvre Suzette. Je suis trop triste, j'y mourrais! Il ne me faut plus qu'un peu de soleil et je le demanderai aux bancs du boulevard du Temple.

C'est ainsi que la maison fut vendue et que le *Grand Titus*, après avoir été le *Grand Brutus* en 1793, devint, sous le successeur du bonhomme, le *Grand César* en 1804.

—Il n'y a rien de stable en ce monde, murmurait le drapier avec une souriante mélancolie.

Claude n'avait pas pris aussi philosophiquement que son père ces changements d'étiquette qui faisaient d'une république une monarchie militaire. Après avoir vu le Consulat avec crainte, il avait vu l'empire avec colère. Les officiers qui pensaient comme lui étaient nombreux.

L'empire, à son début, n'avait rencontré dans le pays qu'un assez froid accueil. Les fêtes publiques données pour célébrer la proclamation du premier consul à la dignité impériale avaient été, dit Fouché quelque part, sans élans et sans gaieté. Napoléon s'en rendait compte peut être. Il fit donc tout pour s'attacher l'armée; il créa des maréchaux parmi ses amis et même parmi ceux qu'il n'aimait guère, mais que l'opinion publique lui imposait, comme Bourdin, Masséna, Brune, Auguereau, Ney, tous quelque peu républicains encore au fond de l'âme. Il s'attacha à désarmer le faubourg Saint-Germain au plus vite—car le *faubourg*, dans l'acception qu'on lui donne aujourd'hui, n'existait pas encore,—il essaya d'attirer à lui les nobles, les émigrés. "Je leur ai ouvert mes antichambres, devait-il dire plus tard, et ils se sont précipités dans mes antichambres."

En dépit de toutes ces avances, il y avait encore des *chouans* en Vendée et des mécontents dans l'armée. Vainement, la veille de l'empire, Bonaparte avait-il expédié à Saint-Domingue les régiments les plus notoirement républicains pour les faire décimer par les noirs. Il restait encore assez d'esprits indépendants au milieu de l'armée française pour inquiéter l'ombrageux empereur et l'irritable César.

Claude Rivière n'était pas de ceux qui, sur ce point, cachaient leurs opinions. Ami du général Malet et de ce vaillant colonel Oudet, qui passait, aux yeux de la police, pour l'instigateur de tous les complots militaires, le commandant était à la fois, au ministère de la guerre, apprécié pour sa valeur et redouté pour sa franchise: "Je n'aime pas ceux qui parlent si haut, avait dit un jour Napoléon. Un officier ne doit élever la voix que pour transmettre les ordres qu'on lui donne."

Mais encore une fois, si Claude Rivière gardait, au fond de l'âme, le culte de cette liberté dont Brumaire avait cassé les ailes, il aimait par-dessus tout la France et il n'avait plus qu'une pensée, à l'heure des batailles: arracher la victoire à l'ennemi.

(A continuer.)

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. la pièce.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différente taxe de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce port le plus élevé.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, les verres, les matières explosives; les livres, les brochures, les bulletins et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ce enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont entourées, épingles ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bons fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres non cachetées, les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour revoir, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum contenant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire chaque jour, dans le temps à une lieue des limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographie chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 8 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Tchefuncte.

Le beau steamer, CAMELIA, capitaine Wm. Hannover, transportant la malle des Etats-Unis, fera marchant et à basse pression, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SOMA,
Agent.

22 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, capitaine J. F. Leathley, commis. Le vaisseau, à Vicksburg à la ligne: Parfait pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Ancher pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

Pacquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, l'Iaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur J. ESSIE TAYLOR, Capitaine Allen Junell, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

On devra prendre du frêt à un tarif aussi bas qu'il importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Capitaine JAS. P. MCELNOY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
C. O. MELANÇON,
No 20 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N. O. | Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à midi, | Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, | Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. | Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur SAINT-JOHN, Capitaine, C. BERGERON; J. C. BERGERON, Commis. Commis. E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON, agent,
No 20 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Plaquemines.

Le rapide et sûr bateau à passagers.

ROBT. YOUNG, U. D. TERREBONNE, Capt. Frank Dufaron, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi, commençant le samedi 13 novembre 1874.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
A. HITE & CARLIN, agents,
No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine Jos. Aucoin, M. H. Landry et M. A. Chariet, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
H. RIVET,
16 juillet—1an 30 rue Conti.

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.

Le beau bateau à vapeur W. J. POITEVENT, S. Heno, capitaine, Commis, Geo. F. Bartley, partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
W. J. COMAX,
30cc1an No 20 de la rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

Départ tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures précises.

Pour l'habitation Leo, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur ST. MARY, neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et G. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Remorquer les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Un commis sera toujours sur la Levée, au pied de la rue Conti, pour recevoir le frêt.

2oct—

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1874.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport conjoint, résumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée:

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:

Hommes	326	
Femmes	52—sois 378	

Pendant cette période, le bureau a reçu et placer tant en ville qu'à la campagne:

Hommes	125	
Femmes	56—sois 181.	

Divers malades qui ne sont adressés à nous qui nécessité la délivrance de 35 bons. Les docteurs Landry, Eaves et de Baissac, ainsi que messieurs Jas et Gussaks, pharmaciens, ont, comme par le passé et gratuitement, fait les visites et fourni les médicaments nécessaires au soulagement de ces malheureux. La direction, interprète de la société, tient à offrir à ces messieurs ses sincères remerciement.

Notre cours d'anglais gratuit à marché régulièrement 5 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux inscrits pendant cette période a été de 160.

Recettes.

En caisse le 12 décembre 1873..... $ 177 65.
Reçu en 12 mois (bal et cotisations..... 2,367 72—2,544

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droits à 247 logements et 494 repas..... $ 189 40
Secours en argent à divers nécessiteux..... 63 10
Aux Incurables de la Louisiane..... 50 00
Cours d'anglais, 12 mois à $15..... 180 00
Location du bureau, employé 1,113 ..... 78 55—1,561 60

En caisse aujourd'hui, 13 décembre 1874..... 982 80.

J. B. MONDIEZ,
Secrétaire.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

LABRADOR, Sanglier, samedi 11 décembre.
PEREIRE, Danré, samedi, 25 décembre.

PRIX DU PASSAGE et OR (y compris le vin) Première cabine. $100 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $35 avec aménagements hors ligne: tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉRIAN
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou le GRANJA, agent,
sev—4121 Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

Hannover	De Brême. 24 oct.	de la Nlle-Orléans. 24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	12 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton et le Havre à la Havane et à la Nouvelle-Orléans:

Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 35

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres..... $35 en or.
Entrepont..... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés:

Pour plus de détails, s'adresser à
MD. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 62 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 9 déc. à 8 h. A. M.

Passage..... $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872.....	$723,87
Primes sur les Risques de feu.....	$120,430 15
Primes sur les Risques de rivières.....	23,611 46
Primes sur les Risques de mer.....	28,721 13
Moins les primes rendues.....	3,737 69
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873.....	20,827 00—24,614
Primes nette pour l'année 1873.....	$190,205 14
Délicit pour l'année 1873.....	38,344 83
	$128,864 46
Pertes payées durant la même période—	
Sur les Risques de feu.....	$68,307 94
Sur les Risques des rivières.....	10,
Sur les Risques de mer.....	34,725 43
	9,621
Réassurances.....	3,033
Taxes.....	
Réfaction sur les scrip.....	12,364 81
Réfaction sur Profits et Pertes, moins le compte de Rivet.....	26,797 36
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés.....	4,209
Montant réalisé.....	$164,955 25
Moins escompte et intérêts.....	34,612 43—30,373
	$134,564
Pertes non réglées.....	30,00
	$134,54

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse.....	$29,426 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages.....	6
Effets à recevoir sur Primes.....	6
	$62,872 36
Effets à recevoir en voie de recouvrement.....	31,063 81
Propriété foncière.....	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans.....	308,546 00
Actions de Banques.....	64,200 00
Actions de la Compagnie Valette Dry Dock.....	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company.....	886 36
Bons de la Grand Loge des Maçons Libres et Acceptés.....	5,000
Bons I. Odfns O. F. Hall Association.....	5,00
Actions de Compagnie d'assurance.....	2,53
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association.....	5
Compte suspendu de Bons et d'Actions.....	258,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce soixième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau:

ANDREW HERO,
17 janv—1an Notaire Public.

Rapport sur l'Etat — DE LA — BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.....	$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.....	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques.....	35,715 45
Dû par des agents de réserve, approuvés.....	96,721 96
Dû par d'autres banques nationales.....	123,996 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat.....	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations.....	139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées.....	35,863 99
Primes payées.....	55,600 00
Echanges pour le Clearing House.....	$12,815 82
Billets d'autres banques nationales.....	36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels).....	2,875 79
Espèces.....	77,879 17
Billets Legal Tender.....	464,822 00
	$706,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent).....	4,000 00
Total.....	$2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé.....	$600,000 00
Surplus.....	38,590 84
Bénéfices non partagés.....	27,474 50
Billets de banque nationale, non réclamés.....	500,000 00
Dividendes non payés.....	6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques.....	$1,822,271 09
Certificats "demand" de dépôts.....	7,000 00
Chèques certifiés.....	12,850 56
Chèques du caissier, non payés.....	100 00
	1,842,821 65
Dû à d'autres banques nationales.....	79,541 18
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat.....	91,456 65
Total.....	$2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.
Mai—1t

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DÉCEMBRE, Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 6 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Agent.
O. H. ALLEN, Directeur-général.
4dec—

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD.

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—

Express du jour.....	7.30 a. m.
Express (tout le parcours) et malle.....	5.00 p. m.

—ARRIVÉES—

Express (tout le parcours) et malle.....	10.00 a. m.
Express de nuit.....	9.30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

D. B. ROBINSON,
Surintendant.
21 Nov.—

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22 nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—